|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DÉLÉGUÉS DES MINISTRES** | Documents CM | **CM/Cong(2017)Rec392-final** | 22 février 2017 |

|  |
| --- |
| **« Pour une bonne gouvernance des territoires métropolitains » –Recommandation 392 (2016) du Congrès des Pouvoirs locaux et régionauxdu Conseil de l'Europe**(Réponse adoptée par le Comité des Ministres le 22 février 2017lors de la 1278e réunion des Délégués des Ministres) |

1. Le Comité des Ministres a examiné attentivement la Recommandation 392 (2016) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux intitulée « Pour une bonne gouvernance des territoires métropolitains » et l’a portée à l’attention de son Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG).

2. Le Comité des Ministres estime que la Recommandation 392 (2016) soulève des points importants concernant la façon d’assurer la bonne gouvernance démocratique ainsi que le développement durable et cohésif des territoires métropolitains.

3. Au cours du second semestre 2017, le CDDG prévoit d’organiser un séminaire européen sur les modèles de gouvernance pour les régions métropolitaines et leurs périphéries, basé sur l'expérience et l’étendue des « bonnes pratiques » des Etats membres dans ce domaine. Le CDDG pourrait être amené à traduire les enseignements de ce séminaire dans des projets d’instruments, tels que des lignes directrices visées au paragraphe 12.a de la Recommandation, en vue de leur adoption par le Comité des Ministres. Le Congrès sera tenu informé de ces éventuelles initiatives.

4. Les résultats du séminaire pourraient également être utilisés par les Etats membres qui souhaiteraient préparer des lignes directrices pour la cohésion du développement de leurs périphéries métropolitaines (paragraphe 12.b) ou développer des structures de gouvernance multiniveaux appropriées pour les territoires métropolitains (paragraphe 12.c). Les Etats membres pourraient également s’inspirer des normes et outils du Conseil de l’Europe, y compris les boîtes à outils développées par le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale et, plus spécifiquement, les Douze principes de la bonne gouvernance au niveau local.